

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 28 Octobre 2015

Le Conseil municipal de Saint Léonard, légalement convoqué le 21 octobre 2015, s'est réuni en session ordinaire le mercredi 28 octobre 2015 à 20h30, sous la présidence de Mr Bernard Hoguet, maire de Saint Léonard.

Etaient présents :

Mr Bernard Hoguet, Maire

Mmes Marie-Lise Degrémont, Elvira Hache, Mrs Jean-Paul Lecalvez, Serge Lecrosnier, adjoints au Maire

Mme Sophie Rioult, Mr Jean-Alain Planeix, conseillers municipaux délégués

Mme Bernadette Malandain, Mr Alain Leber, Mme Marie-Pierre Prieur, Mr François Daudruy, Mr Claude Laperdrix, Mme Marie-Claire Lebas-Pignol, Mr Bernard Malandain, Mme Delphine Gilles, Mr Franck Carton, Mme Callay-Baucher, Mr Jean-Luc Dron, conseillers municipaux

Etait absente :

Mme Josiane Valois (pouvoir donné à Mme Sophie Rioult)

Mme Angélique Verroust, secrétaire de Mairie, assiste à la séance.

Après l'appel nominatif, Mr François Daudruy est élu secrétaire de séance.

N'appelant aucun commentaire, le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour:

Question n°1 : Aménagement de la RD925 : validation du projet et de la fiche financière, demande de subvention

Mr le Maire et Mr Jean Paul Le Calvez, adjoint aux travaux, présentent dans le détail l'ensemble des aménagements prévus pour sécuriser cet axe très emprunté par environ 11 000 véhicules par jour et de nombreux piétons se rendant dans les différents commerces de la zone commerciale des Voiles de Saint Léonard.

On peut distinguer 3 tronçons :

↳ 1^{er} tronçon : du rond-point du Centre Leclerc à l'entrée du Chesnay :

Les élus souhaitent limiter la vitesse à 70km/h.

Il est prévu de buser le fossé sur le côté droit en allant vers le centre Leclerc pour créer un trottoir et une bande enherbée d'un mètre de large pour séparer le trottoir de la route.

Mr Dron souhaiterait des barrières de sécurité le long de la route pour sécuriser les piétons. Mr le Maire indique que lui-même avait fait cette remarque auprès du cabinet d'études mais que cela entraînerait un surcoût important et des difficultés d'entretien de la bande en herbe et du talus le long du trottoir.

Mr Alain Leber propose qu'un trottoir réhaussé soit installé, cette idée fait l'unanimité.

Mr le Maire souhaite qu'un éclairage de la voie piétonnière soit étudié.

Une réflexion s'est portée sur la sécurisation de l'entrée et de la sortie de la route de la Croix Bigot où rien est prévu.

Il est proposé d'étudier la possibilité de créer un îlot central d'évitement pour les voitures venant du rond-point du centre Leclerc voulant tourner à gauche pour aller route de la Croix Bigot.

↳ 2^{ème} tronçon : la traversée du Chesnay :

Ce tronçon ayant déjà été réaménagé, il n'y a pas de modification majeure prévue au niveau de la voirie. Un plateau sera créé au niveau de la sortie du chemin de la hêtraie avec une priorité à droite et une zone limitée à 30 km/h.

Un garde-corps sera installé le long du terrain en contrebas (dans le bas du tronçon). De même, le chemin piétonnier sera éloigné de la voirie.

Un autre plateau sera créé au niveau de la rue du 8 Mai pour faciliter l'accès à la RD925.

L'option de désaxer le bout de la rue du 19 mars est proposé pour qu'elle arrive en face de la rue du 8 mai, facilitant ainsi la traversée de la RD925.

Mme Callay-Baucher a proposé la création d'un rond-point, Mr le Maire et Mr Le Calvez indiquent qu'il n'y a pas la place nécessaire pour l'installation d'un rond-point et que le surcoût est considérable.

↳ 3^{ème} tronçon : du carrefour de la rue du 8 Mai à l'entrée de Fécamp :

La largeur de la route sera réduite à 6 mètres. Les trottoirs seront refaits avec la possibilité de planter des arbres.

Une bande en herbe sera créée entre les trottoirs et la route, et de nouveaux candélabres seront installés.

Avant l'entrée de Fécamp au niveau d'HLS, un plateau ralentisseur est proposé ; les élus souhaitent qu'il soit décalé vers l'entrée de Fécamp.

Il est prévu que ces aménagements soient réalisés en 2 temps :

1^{ère} tranche de travaux du rond-point du centre Leclerc à l'entrée du Chesnay en 2016

2^{ème} tranche pour le reste en 2017

Il est également proposé d'inscrire dans ce projet, la réalisation de marquages pour passages protégés.

Vote Contre : Mr Dron en raison de l'absence de barrière entre la route et le trottoir au niveau du 1^{er} tronçon. Il regrette également que le projet n'ait pas été étudié en commission. M.le maire répond que ce dossier a évolué rapidement ces derniers jours et que compte tenu des délais pour déposer la demande subvention auprès du Département, cela n'a pas été possible. Il insiste d'ailleurs sur le fait que ce n'est qu'un avant-projet et que les élus ont donc toute possibilité de le faire évoluer suite aux réflexions.

Abstention : Mme Callay Baucher pour la même raison

Adopté à la majorité.

Question n°2a et 2b : Recrutement d'un coordinateur des activités périscolaires (30/35^{ème})

Mr le Maire explique que pour assurer une coordination de meilleure qualité des activités périscolaires et suite à la mise en place du PEDT (projet éducatif territorial), il y a besoin de recruter une personne à 30/35^{ème}.

90% des enfants sont inscrits aux activités périscolaires.

Les parents d'élèves apprécient la qualité et la diversité des activités périscolaires à Saint Léonard.

Mr le Maire souligne la difficulté de trouver des animateurs pour des activités de ¾ heure.

Mr Lecrosnier espère que l'état continuera à subventionner ces activités périscolaires qui sont coûteuses pour la commune.

Adopté à l'unanimité.

Question n°3a et 3b : Recrutement d'un adjoint d'animation (7,85/35^{ème})

Mr le Maire explique la nécessité de recruter une personne pour la surveillance de la cantine et l'animation des temps périscolaires pour 10 heures par semaine scolaire soit 7,85/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Mr le Maire indique que des conseils municipaux ont été rajoutés pour pouvoir réaliser les embauches nécessaires dans les délais et traiter les différents dossiers avant les dates butoir.

Les 2 prochaines conseils municipaux auront lieu les 18 Novembre et 10 Décembre.

Mr Le Calvez informe des différents travaux en cours ou à venir :

- début des travaux des vestiaires sportifs prochainement ; une réunion préparatoire a lieu semaine 45
- connection et basculement des réseaux moyenne tension ERDF rue Victor Coviaux/route de Grainval, mi-décembre
- les travaux de sécurisation route de Grainval se terminent ; les candélabres seront posés en fin d'année ou début 2016
- sur les trottoirs route d'Epreville, les candélabres seront posés en novembre

Mr le Maire indique :

- que Saint Léonard est l'une des communes retenues par le Département pour la réflexion sur le développement d'un centre bourg
- qu'un festival du court métrage, organisé par l'association Eurydice, aura lieu le vendredi 13 novembre à la salle Henri Lambert
- que le site Internet a été rénové et que toutes les réflexions pour l'alimenter sont les bienvenues

Il rappelle les dates des élections régionales les 6 et 13 Décembre 2015

La date des vœux du maire de Saint Léonard a été fixée au Samedi 9 Janvier 2016 à 19 heures.

Mr Frank Carton souhaite que la commission « jeunesse et sports » organise une rencontre avec les dirigeants de JSSL de Saint Léonard.

Clôture de la séance à 23h08.